

# Pas d'âge pour réviser son code

On a beau avoir décroché son permis de conduire il y a vingt ans, un petit rafraîchissement ne fait jamais de mal. Le comité de quartier l'a bien compris.

La semaine passée, le comité de quartier Saint-Pierre et l'association « Robin des routes » ont invité les habitants du quartier à réviser le code de la route. Une soirée animée par Didier Soyer, président du comité et directeur bénévole de l'association. Une association créée en octobre 2011 pour sensibiliser les usagers du domaine public au respect des lois et des autres en partageant la route.

## Repasser son code de la route en situation réelle

Les participants ont donc été dans la situation du permis de conduire : 40 questions présentées sous forme de diapos avec une ou plusieurs réponses au choix. Pour décrocher son code, il faut faire moins de cinq fautes.

Et pour la plupart des participants qui ont entre 30 à 50 ans de permis, cette remise à niveau a été un peu déroutante.



Repasser son code de la route après des années de permis, c'est un véritable casse-tête. Mais tous se sont prêtés au jeu.

Rouler à 120 km/h sur l'autoroute au lieu de 130 km/h fait économiser trois à cinq litres de carburant pour un gain de temps de deux minutes, utiliser les feux de brouillard arrières par temps de pluie, ils l'avaient presque tous oublié !

Comme quoi, l'exercice - quoique anodin - n'est pas forcément si facile. Cette manifestation a été

l'occasion de faire le point sur la mise en place des nouveaux panneaux de signalisation, mais aussi sur le nouveau permis. Il est entré en vigueur le 19 janvier dernier et ne sera disponible que dès le 16 septembre. Un permis à renouveler tous les 15 ans, même si l'ancien modèle reste d'actualité jusqu'à 2033.

De notre correspondant  
**ALAIN BARRILLIOT**